

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1974

9 octobre 2009

### SOMMAIRE

Antevita Films S.à r.l. ....	94752	music:LX .....	94721
Antiquarium Holding S.A. ....	94735	Nabors Finance Holdings S.à r.l. ....	94727
ARC Asset Management S.A. ....	94727	Naeva S.A. ....	94720
Assetto Corsa S.A. ....	94716	Nerac International S.A. ....	94751
Belmilk S.A. ....	94715	NorScan Luxembourg S.à r.l. ....	94717
Bulk, Mines and Minerals S.A. ....	94745	Nycomed S.C.A., SICAR .....	94708
CapMan Fund Investments SICAV-SIF ...	94727	Omnium Textile S.A. ....	94721
Chinaflower S.A. ....	94706	Parcel World Distribution sàrl .....	94747
Delilah International S.à r.l. ....	94737	Parcel World Distribution sàrl .....	94746
Delta Hydrocarbons S.A. ....	94716	Paul UK Partners S.A. ....	94745
Devoteam Guidance S.A. ....	94719	Paul UK Partners S.A. ....	94752
easycash S.à r.l. ....	94707	Plastiques & Eaux S.A. ....	94717
Encore Entreprises S.A. ....	94718	Progress Management and Communica- tion Luxembourg .....	94752
Engcap Lux MCD 2, S.à r.l. ....	94752	Puzzle S.à r.l. ....	94720
Espera Productions Sàrl .....	94752	Puzzle Sub S.à r.l. ....	94720
Esseti S.A. ....	94736	Quinform S.à.r.l. ....	94719
Etche Fly .....	94717	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili- gungsgesellschaft S.A. ....	94707
European Fruit S.A. ....	94742	Riviera Aviation Support Services S.A. ...	94725
Fifty Nine S.A. ....	94743	Star Aircraft Leasing S.A. ....	94737
Gelis S.A. ....	94718	Swift Invest Holding S.A. ....	94747
Gemini S.A., S.P.F. ....	94721	Tibonite Investments S.A. ....	94726
I.S. Holding S.A. ....	94719	Unity Foundation .....	94717
Kapnothochi S.A. ....	94724	Urban Group S.A. ....	94720
Luxmobil S.A. ....	94747	Villarmont S.A. ....	94718
Lux PDI S.à r.l. ....	94740	Vincera S.A. ....	94719
M.A.R.S. Fund .....	94706	White Management S.A. ....	94745
Metex S.A. ....	94724	White Project Development S.A. ....	94743
MGT 1 & 2 S.A. ....	94725	Wolof S.A. ....	94707
Milano Properties and Investments S.A. .....	94737	WP X LuxCo S.à r.l. ....	94748
MIR Concept S.à r.l. ....	94718		

**Chinaflower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.500.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 05 août 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 03 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009115722/23.

(090138542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 92.303.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,  
tenue extraordinairement à Luxembourg, le 19 août 2009*

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, les Administrateurs suivants:

- Mme Claire BOLOMEY, Administrateur,
- M. Olivier NEAU, Administrateur,
- M. Benoît de MOULINS de ROCHEFORT, Administrateur.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

- Mme Claire BOLOMEY, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris,
- M. Olivier NEAU, Edmond de Rothschild Multi Management, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris,
- M. Benoît de MOULINS de ROCHEFORT, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

*Réviseur d'Entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009117328/31.

(090141347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Wolof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.010.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 juillet 2009*

- la démission de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 30 juin 2009.

- La nomination de Monsieur Dominique LEGER, employé privé, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg; en remplacement de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, Administrateur démissionnaire est acceptée avec effet au 30 juin 2009.

Monsieur Dominique LEGER est nommé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour WOLOF S.A.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009115088/23.

(090138101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 75.051.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

Signatures

Référence de publication: 2009117055/12.

(090140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.025,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.066.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy Joseph CURT, Madame Tara O'NEILL et Madame Cheryl LADUCA comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

EASYCASH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009122360/19.

(090147313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

---

**Nycomed S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 122.509.

In the year two thousand and nine, on the seventh of September.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders of Nycomed S.C.A., SICAR ("the Company"), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Joseph Elvinger, notary residing at such time in Luxembourg, on November 30, 2006, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 122.509, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2006.

The meeting is opened at 2,00 pm, under the chair of Mrs Sandrine VAN WAVEREN, employee, residing professionally in Luxembourg.

who appointed as secretary Mr Lorenzo BARCAGLIONI, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pauline VENTURINI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the Agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Consider the amendments to the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the amendments made to the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, and the law of 10 August 1915 on commercial companies;

and consequently

2. Consider the amendment of the second paragraph of article 1 of the Articles to be read as follows:

"The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended from time to time (the "Law of 15 June 2004")."

3. Consider the amendment of article 3 of the Articles to be read as follows:

"The Company is incorporated for an unlimited period of time."

4. Consider the amendment of the first and third paragraphs of article 4 of the Articles to be read as follows:

"The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the Law of 15 June 2004.

<...>

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 15 June 2004."

5. Consider the amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles to be read as follows:

"Shares are exclusively restricted to investors who qualify as institutional investors, professional investors or well informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 or any other investors which are permitted to invest in the Company in accordance with article 2 of the Law of 15 June 2004 (the "Eligible Investors")."

6. Consider the amendment of article 11 of the Articles to be read as follows:

"The Company shall be a closed-ended company and therefore shall not, in principle, redeem its Shares at the unilateral request of shareholders, except in the specific circumstances referred to in the placement memorandum.

However, the Company may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in kind by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditors. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

In addition thereto, Ordinary Shares of a shareholder may be redeemed compulsorily if (i) the shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor, or, more generally, (ii) following a transfer of Shares which has been made in breach of the Articles.

Ordinary Shares may only be transferred, pledged or assigned under the terms and conditions set forth in the placement memorandum.

The Company shall not give any effect to any transfer of Shares to any transferee who may not be considered as an Eligible Investor"

7. Consider the amendment of article 12 of the Articles to be read as follows:

"The net asset value of the Company, each Class and each Share (the "Net Asset Value") will be calculated by the General Partner or any other person appointed by the latter under its responsibility, in Euro, which shall be the Reference Currency of the Company, on the basis of a valuation of the Company's assets provided to the General Partner or the person to which such task has been delegated as of the Valuation Date.

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of Company will be determined as follows:

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the fair value thereof;

- any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value;

- investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued by the General Partner which will take into account the updated guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

- the General Partner, in its sole discretion, may permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The Net Asset Value per Class as of any Valuation Date will be made available to the shareholders at the registered office of the Company within 15 Business Days following the relevant Valuation Date."

8. Consider the amendment of the first, second and third paragraphs of article 18 of the Articles to be read as follows:

"The Company will enter into a depositary agreement (the "Depositary Bank Agreement") with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the Law of 15 June 2004.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law of 15 June 2004. In compliance with usual banking practices, the Depositary may, under its responsibility and with the prior approval of the Company, entrust all or part of the assets that are placed under its custody to other authorized banking institutions or financial intermediaries selected in good faith.

The Depositary is responsible for the general supervision of the assets of the Company."

9. Consider the amendment of the second and third paragraphs of article 19 of the Articles to be read as follows:

"Any resolution of a meeting of Shareholders to effect of amending the articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital at the first call and, if not obtain, with no quorum requirement at the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the votes validly cast and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of rejecting the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous approval of all shareholders."

10. Consider the amendment of the next to last paragraph of article 22 of the Articles to be read as follows:

"Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and reverted to the Company."

11. Consider the amendment of article 23 of the Articles to be read as follows:

"In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the General Partner) appointed by the general meeting as liquidator, pursuant to the Luxembourg Law of 15 June 2004 and the Articles. Amounts which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Dépôts et Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited."

12. Consider the amendment of the first paragraph of article 24 of the Articles to be read as follows:

"For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 15 June 2004 as such laws have been or may be amended from time to time."

13. Miscellaneous

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast the following resolutions:

*First resolution*

Resolved to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the amendments made to the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, and the law of 10 August 1915 on commercial companies.

*Second resolution*

Resolved to approve the amendment to the second paragraph of article 1 of the Articles of the Articles to be read as follows:

"The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended from time to time (the "Law of 15 June 2004")."

*Third resolution*

Resolved to approve the amendment of article 3 of the Articles to be read as follows:

"The Company is incorporated for an unlimited period of time."

*Fourth resolution*

Resolved to approve the amendment of the first and third paragraphs of article 4 of the Articles to be read as follows:

"The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the Law of 15 June 2004.

<...>

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 15 June 2004."

*Fifth resolution*

Resolved to approve the amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles to be read as follows:

"Shares are exclusively restricted to investors who qualify as institutional investors, professional investors or well informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 or any other investors which are permitted to invest in the Company in accordance with article 2 of the Law of 15 June 2004 (the "Eligible Investors")."

*Sixth resolution*

Resolved to approve the amendment of article 11 of the Articles to be read as follows:

"The Company shall be a closed-ended company and therefore shall not, in principle, redeem its Shares at the unilateral request of shareholders, except in the specific circumstances referred to in the placement memorandum.

However, the Company may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in kind by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditors. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

In addition thereto, Ordinary Shares of a shareholder may be redeemed compulsorily if (i) the shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor, or, more generally, (ii) following a transfer of Shares which has been made in breach of the Articles.

Ordinary Shares may only be transferred, pledged or assigned under the terms and conditions set forth in the placement memorandum.

The Company shall not give any effect to any transfer of Shares to any transferee who may not be considered as an Eligible Investor."

*Seventh resolution*

Resolved to approve the amendment of article 12 of the Articles to be read as follows:

"The net asset value of the Company, each Class and each Share (the "Net Asset Value") will be calculated by the General Partner or any other person appointed by the latter under its responsibility, in Euro, which shall be the Reference Currency of the Company, on the basis of a valuation of the Company's assets provided to the General Partner or the person to which such task has been delegated as of the Valuation Date. The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of Company will be determined as follows:

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the fair value thereof;

- any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value;

- investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued by the General Partner which will take into account the updated guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

- the General Partner, in its sole discretion, may permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The Net Asset Value per Class as of any Valuation Date will be made available to the shareholders at the registered office of the Company within 15 Business Days following the relevant Valuation Date."

*Eight resolution*

Resolved to approve the amendment of the first, second and third paragraphs of article 18 of the Articles to be read as follows:

"The Company will enter into a depositary agreement (the "Depositary Bank Agreement") with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the Law of 15 June 2004.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law of 15 June 2004. In compliance with usual banking practices, the Depositary may, under its responsibility and with the prior approval of the Company, entrust all or part of the assets that are placed under its custody to other authorized banking institutions or financial intermediaries selected in good faith.

The Depositary is responsible for the general supervision of the assets of the Company."

*Ninth resolution*

Resolved to approve the amendment of the second and third paragraphs of article 19 of the Articles to be read as follows:

"Any resolution of a meeting of Shareholders to effect of amending the articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital at the first call and, if not obtain, with no quorum requirement at the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the votes validly cast and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of rejecting the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous approval of all shareholders."

*Tenth resolution*

Resolved to approve the amendment of the next to last paragraph of article 22 of the Articles to be read as follows:

"Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and reverted to the Company."

*Eleventh resolution*

Resolved to approve the amendment of article 23 of the Articles to be read as follows:

"In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the General Partner) appointed by the general meeting as liquidator, pursuant to the Luxembourg Law of 15 June 2004 and the Articles. Amounts which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Depots et Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited."

*Twelfth resolution*

Resolved to approve the amendment of the first paragraph of article 24 of the Articles to be read as follows:

"For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 15 June 2004 as such laws have been or may be amended from time to time."

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned. The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le sept septembre.

Par devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nycomed S.C.A., SICAR (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le

30 novembre 2006, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.509, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2006.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Madame Sandrine VAN WAVEREN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Qui nomme comme secrétaire Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pauline VENTURINI, employée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

L'ordre du jour est le suivant:

#### *Agenda*

1. Considérer la modification des statuts de la société (les "Statuts") afin de refléter les modifications de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; et en conséquence

2. Considérer la modification du second paragraphe de l'article 1 des Statuts comme suit:

"La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la "Loi du 15 juin 2004")."

3. Considérer la modification de l'article 3 des Statuts comme suit: "La Société est constituée pour une durée illimitée."

4. Considérer la modification du premier et du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit:

"La Société a pour objet le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004.

<...>

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi du 15 juin 2004."

5. Considérer la modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts comme suit:

"Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, aux Investisseurs Professionnels et aux Investisseurs Expérimentés, au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, et à tout autre investisseur autorisé à investir dans la Société en conformité avec l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 (les "Investisseurs Avertis"). Cette restriction ne s'applique pas au Gérant, qui peut détenir une Action de Commandité sans appartenir à l'une de ces catégories."

6. Considérer la modification de l'article 11 des Statuts comme suit:

"La Société est de type fermé et ne peut, en principe, accepter les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires, sauf lors des circonstances spécifiques prévues dans le Prospectus.

La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Actions lorsque le Gérant considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

En outre, les Actions Ordinaires d'un Actionnaire peuvent être rachetées de manière forcée si (i) cet Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Averti ou, de manière plus générale, (ii) suite à un transfert d'Actions effectué en violation des présents Statuts.

Les Actions Ordinaires ne peuvent être transférées, mises en gage ou cédées que conformément aux dispositions du Prospectus.

La Société ne rendra effectif aucun transfert d'Actions en faveur d'un cessionnaire non éligible au titre d'Investisseur Averti."

7. Considérer la modification de l'article 12 des Statuts comme suit:

"La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Classe et de chaque Action (la "Valeur Nette d'Inventaire") est établie par le Gérant ou toute autre personne qu'il aura désignée sous sa responsabilité, en Euro, qui est la devise de référence de la Société, sous la responsabilité du Gérant et sur la base d'une évaluation des avoirs de la Société transmise au Gérant ou à toute autre personne à qui cette fonction a été déléguée, lors de chaque Jour d'Évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements.

L'évaluation des actifs de la Société est déterminée de la façon suivante:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue;



dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la juste valeur de ces avoirs;

- toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix disponible à moins que ce dernier prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur juste valeur;

- les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués par le Gérant sur la base des directives et principes mis à jour pour l'évaluation des sociétés en portefeuille établis par European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA);

- le Gérant peut, à son entière discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il juge que les valeurs ainsi obtenues reflètent plus fidèlement la valeur juste des avoirs de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe calculée chaque Jour d'Evaluation est à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société dans les 15 Jours Ouvrables suivant le Jour d'Evaluation concerné."

8. Considérer la modification du premier et du troisième paragraphe de l'article 18 des Statuts comme suit:

"La Société conclura un contrat de dépôt (le "Contrat de Dépôt") avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi du 15 juin 2004.

<...>

Le Dépositaire est responsable de la surveillance générale des actifs de la Société."

9. Considérer la modification du deuxième et du troisième paragraphe de l'article 19 des Statuts comme suit:

"Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires visant à modifier les présents Statuts doit être adoptée (i) par un quorum de cinquante (50) pour cent du capital social sur première convocation, et à défaut, sans condition de quorum sur deuxième convocation, (ii) avec l'accord de la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés, et (iii) avec l'accord du Gérant.

Nonobstant ce qui précède, toute décision des Actionnaires prise en assemblée générale et visant à rejeter le statut de SICAR tel qu'établi selon la Loi du 15 juin 2004 doit être prise à l'unanimité de l'ensemble des Actionnaires."

10. Considérer la modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 22 des Statuts comme suit:

"Toute distribution non réclamée dans un délai de cinq ans à compter de sa déclaration sera perdue et déposée à la Société."

11. Considérer la modification de l'article 23 des Statuts comme suit:

"Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (ce liquidateur peut être le Gérant) nommé(s) par l'assemblée générale, conformément à la Loi du 15 juin 2004 et aux présents Statuts. Les sommes qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires à la date de clôture de la liquidation seront déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations de Luxembourg. Si ces sommes ne sont pas réclamées dans la période de prescription, elles seront perdues."

12. Considérer la modification du premier paragraphe de l'article 24 des Statuts comme suit:

"Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi du 15 juin 2004, telles que modifiées ultérieurement."

13. Divers

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes exprimées les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Décide de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") en vue de refléter les modifications de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### *Seconde résolution*

Décide d'approuver la modification du premier paragraphe de l'article 1 des Statuts comme suit:

"La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la "Loi du 15 juin 2004")."

#### *Troisième résolution*

Décide d'approuver la modification de l'article 3 des Statuts comme suit:

"La Société est constituée pour une durée illimitée."

#### *Quatrième résolution*

Décide d'approuver la modification du premier et du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit:

"La Société a pour objet le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004.

<...>

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi du 15 juin 2004."

#### *Cinquième résolution*

Décide d'approuver la modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts comme suit:

"Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, aux Investisseurs Professionnels et aux Investisseurs Expérimentés, au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, et eux autres investisseurs qui seraient autorisés à investir dans la Société en conformité avec l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 (les "Investisseurs Avertis"). Cette restriction ne s'applique pas au Gérant, qui peut détenir une Action de Commandité sans appartenir à l'une de ces catégories."

#### *Sixième résolution*

Décide d'approuver la modification de l'article 11 des Statuts comme suit:

"La Société est de type fermé et ne peut, en principe, accepter les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires, sauf lors des circonstances spécifiques prévues dans le Prospectus.

La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Actions lorsque le Gérant considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

En outre, les Actions Ordinaires d'un Actionnaire peuvent être rachetées de manière forcée si (i) cet Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Averti ou, de manière plus générale, (ii) suite à un transfert d'Actions effectué en violation des présents Statuts.

Les Actions Ordinaires ne peuvent être transférées, mises en gage ou cédées que conformément aux dispositions du Prospectus.

La Société ne rendra effectif aucun transfert d'Actions en faveur d'un cessionnaire non éligible au titre d'Investisseur Averti."

#### *Septième résolution*

Décide d'approuver la modification de l'article 12 des Statuts comme suit:

"La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Classe et de chaque Action (la "Valeur Nette d'Inventaire") est établie par le Gérant ou toute autre personne qu'il aura désignée sous sa responsabilité, en Euro, qui est la devise de référence de la Société, sous la responsabilité du Gérant et sur la base d'une évaluation des avoirs de la Société transmise au Gérant ou à toute autre personne à qui cette fonction a été déléguée, lors de chaque Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements.

L'évaluation des actifs de la Société est déterminée de la façon suivante:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la juste valeur de ces avoirs;

- toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix disponible à moins que ce dernier prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur juste valeur;

- les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués par le Gérant sur la base des directives et principes mis à jour pour l'évaluation des sociétés en portefeuille établis par European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA);

- le Gérant peut, à son entière discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il juge que les valeurs ainsi obtenues reflètent plus fidèlement la valeur juste des avoirs de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe calculée chaque Jour d'Évaluation est à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société dans les 15 Jours Ouvrables suivant le Jour d'Évaluation concerné."

#### *Huitième résolution*

Décide d'approuver la modification du premier et du troisième paragraphe de l'article 18 des Statuts comme suit:

"La Société conclura un contrat de dépôt (le "Contrat de Dépôt") avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi du 15 juin 2004.

<...>

Le Dépositaire est responsable de la surveillance générale des actifs de la Société."

*Neuvième résolution*

Décide d'approuver la modification du deuxième et du troisième paragraphe de l'article 19 des Statuts comme suit:

"Nonobstant ce qui précède, toute décision des Actionnaires prise en assemblée générale et visant à rejeter le statut de SICAR tel qu'établi selon la Loi du 15 juin 2004 doit être prise à l'unanimité de l'ensemble des Actionnaires."

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires visant à modifier les présents Statuts doit être adoptée (i) par un quorum de cinquante (50) pour cent du capital social sur première convocation, et à défaut, sans condition de quorum sur deuxième convocation, (ii) avec l'accord de la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés, et (iii) avec l'accord du Gérant."

*Dixième résolution*

Décide d'approuver la modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 22 des Statuts comme suit:

"Toute distribution non réclamée dans un délai de cinq ans à compter de sa déclaration sera perdue et déposée à la Société."

*Onzième résolution*

Décide d'approuver la modification l'article 23 des Statuts comme suit:

"Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (ce liquidateur peut être le Gérant) nommé(s) par l'assemblée générale, conformément à la Loi du 15 juin 2004 et aux présents Statuts. Les sommes qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires à la date de clôture de la liquidation seront déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations de Luxembourg. Si ces sommes ne sont pas réclamées dans la période de prescription, elles seront perdues."

*Douzième résolution*

Décide d'approuver la modification du premier paragraphe de l'article 24 des Statuts comme suit:

"Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi du 15 juin 2004, telles que modifiées ultérieurement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande des ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. VAN WAVEREN, L. BARCAGLIONI, P. VENTURINI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36433. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009124550/424.

(090150144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Belmilk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.963.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2009*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Hadj SEGUER, né le 6 juillet 1956 à Oued-Rhiou (Algérie), demeurant à F-57190 Florange, 24, rue d'Argonne.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.  
Société d'expertise-comptable  
26-28, bd Kennedy  
L-4170 Esch-sur-Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009124551/20.

(090150303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 102.326.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 31.08.2009 que:

- Madame Manuela LECLERQ-ROTTEVEEL, née le 25.08.1966 à Amsterdam (Pays Bas), demeurant à L-1130 Luxembourg, 51, rue d'Anvers est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thomas BINTNER, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- La société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE SA, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75434 représenté ici par Monsieur Gernot Kos né le 23/01/1970 à Eisenstadt en Autriche, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jacobus ROTTEVEEL, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, sàrl a changé de dénomination, la nouvelle dénomination étant G.T. Experts Comptables S.à r.l.

- Les mandats de l'administrateur Francky Mildenberger et du commissaire aux comptes sont prorogés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.09.2009.

G.T. Experts Comptables s.à r.l.  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009124561/25.

(090150152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.309.

EXTRAIT

Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Gert Jan Kramer sont venus à échéance le 01.08.2009. Depuis il n'occupe plus ces deux postes au sein de la Société.

Le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers à été renouvelé en vertu d'une assemblée générale des actionnaires datée au 15/06/09, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/09, qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
Signatures  
Domiciliataire

Référence de publication: 2009124564/17.

(090150068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Etche Fly, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.108.

---

*Mandat de Commissaire*

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S Luxembourg B142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009124566/15.

(090150067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.114.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois PLASTIQUES & EAUX S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2008.

ELODEE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009124549/12.

(090150305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Unity Foundation, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg G 95.

Le règlement des signatures autorisées a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009124567/11.

(090150064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**NorScan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.316.975,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 100.019.

---

**EXTRAIT**

En date du 20 août 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009124527/16.

(090149968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Villarmont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 63.446.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2009124526/16.

(090149987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**MIR Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.928.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124523/10.

(090149696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Gelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.854.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124522/10.

(090149695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Encore Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.779.

—  
At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 24<sup>th</sup> 2009, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Mattias SALIN, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 24 août 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Mattias SALIN, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND SA comme commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009124696/18.

(090150002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Vincera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.747.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2009124590/12.

(090150081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Quinform S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 104.237.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009124589/13.

(090150080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Devoteam Guidance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 59.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009124578/12.

(090150083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**I.S. Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 61.973,38.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 53.587.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 10/09/09.

Pour extrait conforme  
Frank Walenta

Référence de publication: 2009124528/17.

(090149950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Puzzle Sub S.à r.l.*  
S G G S.A.  
412, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009124520/14.

(090149683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Puzzle S.à r.l.*  
S G G S.A.  
412, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009124519/14.

(090149680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Naeva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 31.795.

**EXTRAIT**

Les administrateurs réunis en Conseil, le 11 septembre 2009, ont pris la décision suivante:

1. Monsieur Giovanni VITTORE a été nommé en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009124517/14.

(090149977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Urban Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.937.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2009124591/12.

(090150086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---



**Gemini S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 25.963.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Michel RETHORET, demeurant à 56, Grand Rue, CH-1180 Rolle, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Robert RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009124537/23.

(090149876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Omnium Textile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 3.329.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Dominique MEILLASSOUX, avec adresse professionnelle au 104, Rue du Faubourg St. Honoré, F-75008 Paris, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Marie-Pierre DEWAVRIN, avec adresse professionnelle au 2935, Chemin du Rouve 'La Noria', 83330 Le-beauset, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009124535/24.

(090149900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**music:LX, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg F 8.084.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

- Monsieur Robert, dit Bob, Kriepps, gérant, demeurant à L-5816 Hesperange, 14, Montée du Château, de nationalité luxembourgeoise,
- Monsieur Raoul Nadalet, producteur, demeurant à L-8359 Goeblange, 4, Bei Berck, de nationalité luxembourgeoise,
- Monsieur Johnny, dit John Rech, employé privé, demeurant à L-3509 Dudelange, 89, rue Lentz, de nationalité luxembourgeoise,
- Monsieur Olivier Toth, directeur, demeurant à L-8028 Strassen, 44, rue Mathias Goergen, de nationalité luxembourgeoise,
- Monsieur Gaston Waltzing, professeur de musique, demeurant à L-2440 Luxembourg, 108, rue du Rollingergrund, de nationalité luxembourgeoise,
- Monsieur Marco Battistella, employé d'Etat, demeurant à L-8376 Kahler, 1, rue des Champs, de nationalité luxembourgeoise,

ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

### **Chapitre 1<sup>er</sup> . Dénomination, siège, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée music:LX, association sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n'Roll.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** L'association a pour but le soutien et la promotion au plan national et au plan international de l'activité et de l'oeuvre de musiciens et d'ensembles musicaux à ambition professionnelle ou semi professionnelle évoluant au Grand-Duché de Luxembourg et qui témoignent d'une activité régulière.

L'association a aussi pour objet la participation à des manifestations permettant d'assurer le rayonnement de la production, la création et l'interprétation musicale luxembourgeoise.

### **Chapitre 2. Membres**

**Art. 4.** Peut être admise comme membre de l'association toute personne physique ou morale issue d'un des secteurs de la musique luxembourgeoise, enregistrée ou live, de même que toute personne physique ou morale reconnue pour ses compétences en matière de promotion de la musique, au Luxembourg et à l'étranger.

L'admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et approuvée à la majorité qualifiée par l'Assemblée Générale.

Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois. Les premiers membres sont les membres-fondateurs soussignés.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave en relation avec l'objet social de l'association. Le membre ou son représentant, faisant l'objet d'une proposition d'exclusion, sera préalablement entendu par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la cotisation annuelle qui se situera entre 10 et 250 euros.

### **Chapitre 3. Assemblée Générale**

**Art. 5.** L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président, ceci au courant du premier semestre de l'année. Le président doit convoquer l'assemblée à la demande conjointe faite par au moins cinq membres de l'association.

Les convocations, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'Assemblée Générale seront envoyées par courrier électronique, sinon par lettre, au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Tout autre moyen de convocation pourra être décidé par l'Assemblée Générale. L'ordre du jour sera annexée la convocation.

Le Conseil d'Administration peut décider qu'il sera pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

**Art. 6.** L'Assemblée Générale est présidée par le président ou, si ce dernier est empêché, par le vice-président du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation du rapport et des comptes;
- la décharge du Conseil d'Administration;
- l'approbation du budget;
- la fixation de la cotisation annuelle;
- les modifications des statuts;

- la nomination d'un commissaire aux comptes;
- la dissolution de l'association.

**Art. 8.** L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le président ou son remplaçant aura voix prépondérante. Le vote se fera à main levée ou par bulletin, à moins qu'un scrutin secret ne soit demandé par un membre. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées par le secrétaire dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

#### Chapitre 4. Conseil d'Administration

**Art. 9.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins quatre personnes et au plus onze personnes. Les membres sont nommés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents.

La composition du conseil d'administration se répartit comme suit:

- les secteurs de la musique luxembourgeoise, enregistrée ou live, sont représentés au Conseil par deux membres au moins et quatre membres au plus,
- les personnes physiques ou morales reconnues pour leurs compétences sont représentées au Conseil par deux membres au moins et trois membres au plus,
- les personnes physiques ou morales qui contribuent au financement des activités de l'association peuvent être admises au conseil d'administration à raison de deux membres au moins et quatre membres au plus sur décision prise par le conseil d'administration à la majorité des voix.

Le terme du mandat de chaque administrateur est de trois ans. Le mandat est renouvelable.

Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier dont les mandats sont renouvelables.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins trois fois par an, sur convocation écrite du président ou du vice-président notifiée huit jours francs avant la date de la séance.

Le Conseil d'Administration doit se réunir sur la demande écrite d'au moins deux administrateurs. La demande doit être adressée au président et indiquer le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la réunion.

**Art. 12.** Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président ou, en cas de son absence, par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint. Toutes les attributions qui ne sont pas spécifiquement assignées à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et du secrétaire. Ces derniers peuvent déléguer leur pouvoir d'engagement.

Le Conseil d'Administration peut donner mandat pour une affaire déterminée à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés peuvent engager l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut recruter du personnel et se faire assister par des experts.

Les attributions et les rémunérations éventuelles de ces personnes seront arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### Chapitre 5. Commission consultative

**Art. 14.** Seront constituées une ou plusieurs commissions consultatives qui comprennent au moins quatre membres à nommer par le conseil d'administration. Ces commissions conseillent le conseil d'administration dans la distribution d'aides financières. Les avis de la commission ont un caractère purement consultatif. Les modalités pratiques du fonctionnement de cette commission sont réglées par un règlement d'ordre intérieur à élaborer par le conseil d'administration et à approuver par l'Assemblée Générale.

#### Chapitre 6. Comptes

**Art. 15.** Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres,

- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928, et
- les recettes des manifestations et activités qu'elle organise ou co-organise,
- cette énumération n'étant pas limitative.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale désigne annuellement deux commissaires aux comptes qui ne peuvent être membre du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes sont chargés de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le trésorier et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Ils présentent un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration présente annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'Assemblée Générale vote sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

### Chapitre 7. Dispositions finales

**Art. 18.** Toute modification des présents statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 19.** Dans le cas où l'association viendrait à être dissoute, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à une ou plusieurs associations sans but lucratif luxembourgeoises ou à un ou plusieurs établissements publics luxembourgeois dont l'objet social a trait à la promotion de la musique produite au Luxembourg et qui seront désignés par l'Assemblée Générale.

**Art. 20.** Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Adopté par l'Assemblée constituante en sa réunion du 30 juillet 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009124582/141.

(090149974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

#### **Kapnothochi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 26.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09 SEP. 2009

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2009124579/12.

(090150192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

#### **Metex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.637.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Dominique MEILLASSOUX, avec adresse professionnelle au 104, Rue du Faubourg St. Honoré, F-75008 Paris, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009124536/24.

(090149891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Jacques RECKINGER.

Référence de publication: 2009124534/10.

(090149929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Riviera Aviation Support Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 83.228.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le onze septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme I.F.G. 1 S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B55788,

ici dûment représentée par Madame Valérie FISSON, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme RIVIERA AVIATION SUPPORT SERVICES S.A., (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B83228, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 79 du 16 janvier 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, ("Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne Monsieur Dennis BOSJE, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique, nommé en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FISSON; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2009. Relation GRE/2009/3348. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124573/67.

(090150111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

#### **Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.910.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juin 2009.*

#### *Résolutions:*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

#### *Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009124504/23.

(090149843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Nabors Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 462.238.673,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.264.

—  
*Cession de parts*

En date du 14 juillet 2009, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) Nabors Malta Holding Company Ltd, détenant 17.497 parts dans la société sous rubrique a cédé la totalité de ses parts à la société:

Nabors Finance Holdings S.à r.l., RC B 147264, avec adresse 25A, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009124516/17.

(090149973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**ARC Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.199.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2009 que:

- Le nombre d'administrateurs a été réduit de quatre à trois;
- Monsieur Fabrizio MONTANARI a été démissionné de fonction d'administrateur de type B.

Luxembourg, le 25/09/09

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009124515/14.

(090149951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**CapMan Fund Investments SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.089.

—  
In the year two thousand and nine, on the eighth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CapMan plc, a public limited company under the laws of Finland, having its registered office at Korkeavuorenkatu 32, 00130 Helsinki, Finland,

here represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Helsinki, Finland on 31 August 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CapMan Fund Investments SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147089, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 30 June 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1484 of 31 July 2009 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors")."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 4 of the Articles which shall read as follows:

"The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized by law, including in particular other undertakings for collective investment with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new sentence at the end of paragraph 3 of article 5 of the Articles of the Company which shall read as follows:

"The Board of Directors may at its discretion decide to establish Sub-Funds that are reserved for subscription to one or several dedicated investors at the exclusion of any other investors (each a "Dedicated Sub-Fund")."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph at the end of article 7 of the Articles which shall read as follows:

"The Board of Directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the Auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") (as defined in Article 21 herein below) and provided that such securities comply with the investment objectives, policies and restrictions of the relevant Sub-Fund. The costs of any such contribution shall be borne by the relevant investor."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the last sentence of paragraph 6 of article 8 of the Articles which shall read as follows:

"The Company reserves the right to transfer, at its discretion, any existing shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge provided that no such transfer shall be made into a Dedicated Sub-Fund."

The Sole Shareholder further resolves to amend the last paragraph of article 8 of the Articles which shall read as follows:

"All redeemed shares shall be cancelled."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 9 of the Articles which shall read as follows:

"Unless otherwise determined by the Board of Directors and set out in the sales documents for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class within a Sub-Fund into shares of the same class within another Sub-Fund (other than a Dedicated Sub-Fund) or into shares of another class within the same or another Sub-Fund (other than a Dedicated Sub-Fund), subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine."

The Sole Shareholder further resolves to amend the second sentence of paragraph 3 of article 9 of the Articles which shall read as follows:

"The Company reserves the right to transfer, at its discretion, any existing shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares (other than a transfer into a Dedicated Sub-Fund) without charge."

The Sole Shareholder also resolves to amend paragraph 4 of article 9 of the which shall read as follows:

"The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled."

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 10 of the Articles which shall read as follows:

"The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or other shareholders of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof



the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons")."

The Sole Shareholder also resolves to insert a new paragraph 2 in article 10 of the Articles which shall read as follows:  
"Any transfer of Shares in the Company is subject to the Board of Directors' prior approval."

The Sole Shareholder further resolves to amend sub-paragraph 2 of paragraph (4) of article 10 of the Articles which shall read as follows:

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company, the establishment of a Sub-Fund or the shareholders of a Dedicated Sub-Fund while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company."

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph d) into article 11 l. in the Articles which shall read as follows:

" **Art. 11 l. d)** Units or shares of other undertakings for collective investment ("UCIs") will be valued at their last determined and available net asset value provided by the administrator of such UCI (either final or estimated), provided that if events (including without limitation capital calls, distributions or redemptions effected by the underlying funds or one or more of their underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the underlying funds themselves) have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such units or shares since the date on which the last net asset value has been calculated, the value of such units or shares may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change, or, if such price is not available, the estimated net asset value can also be accepted from the investment manager of such underlying funds or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis in good faith;"

The Sole Shareholder further resolves that former article 11 l. d) of the Articles shall be re-numerated as article 11 l. e).

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph e) into article 12 of the Articles which shall read as follows:

"e) in the case where it is impossible to determine the price of units or shares in undertakings for collective investment which represent an important part of the portfolio of a Sub-Fund (in particular when the determination of the net asset value of such undertakings for collective investment is suspended); or"

The Sole Shareholder further resolves to amend paragraph f) (former paragraph e)) of article 12 of the Articles by adding the word "or" at the end of such paragraph and to renumerate the following paragraphs of article 12.

#### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert two new paragraphs after the first paragraph into article 13 in the Articles which shall read as follows:

"The shareholders of each Sub-Fund of the Company will present to the general meeting a list containing the names of candidates proposed by the shareholders of each Sub-Fund to be appointed to the Board of Directors of the Company. The general meeting of shareholders shall elect at least one director among the candidates proposed by the shareholders of each Sub-Fund.

In the event of a vacancy in the office of a director proposed by the shareholders of a Sub-Fund, the replacing director shall again be chosen among the list of candidates proposed by the shareholders of the relevant Sub-Fund."

#### *Eleventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of paragraph 1 of article 14 of the Articles which shall read as follows:

"The Board of Directors will choose from among its members a chairman who shall be an officer or principal of the CapMan group."

The Sole Shareholder further resolves to amend paragraph 4 of article 14 of the Articles which shall now read as follows:

"Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least seventy-two (72) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors."

The Sole Shareholder further resolves to amend paragraph 5 of article 14 of the Articles which shall now read as follows:

"Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues. Without prejudice to the foregoing, a director unable to attend a Board of Directors meeting is entitled to appoint an observer to attend the relevant meeting."

The Sole Shareholder further resolves to insert a new paragraph before the last paragraph of article 14 of the Articles which shall read as follows:

"Resolutions concerning a particular Sub-Fund of the Company may only validly be taken with the consent of the director that has been appointed as a representative of the shareholders of such Sub-Fund pursuant to the provisions of article 13 of these Articles."

The Sole Shareholder further resolves to amend the first sentence of the last paragraph of article 14 of the Articles which shall now read as follows:

"Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication."

#### *Twelfth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 2 of article 19 of the which shall read as follows:

"In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders, provided that the foregoing rules shall not apply where the decisions to be adopted by the Board of Directors relate to transactions in the ordinary course of business and entered into at normal conditions."

#### *Thirteenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph at the end of article 23 in the Articles which shall read as follows:

"Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Sub-Fund in compliance with Article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

#### *Fourteenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of paragraph 1 of article 24 of the Articles which shall read as follows:

"In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund other than a Dedicated Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect."

The Sole Shareholder further resolves to amend paragraph 4 of article 24 of the Articles which shall now read as follows:

"All redeemed shares shall be cancelled."

The Sole Shareholder further resolves to amend the first sentence of paragraph 5 of article 24 of the Articles which shall now read as follows:

"Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund other than a Dedicated Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund other than a Dedicated Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organized under the provisions of the 2007 Law or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders)."

The Sole Shareholder further resolves to amend paragraph 6 of article 24 of the Articles which shall now read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the relevant Sub-Funds concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting."

*Fifteenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 2 of article 26 of the Articles which shall read as follows:

"For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law. All net income of a Sub-Fund in which only distribution shares have been issued shall as a rule, subject only to applicable legal restrictions, be distributed to the shareholders unless otherwise decided by the Board of Directors upon the initiative of the relevant Sub-Fund's investment committee."

*Sixteenth resolution*

The Sole Shareholder resolves, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, to appoint Mr Dirk Beeusaert, born on 23 March 1964, in Borgerhout, Belgium, residing in Dries 23, 9112 Sinaai, Belgium as new member of the board of directors of the Company for a duration ending at the time of the next annual general meeting of the Company to be held on 17 May 2010.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CapMan plc, une société anonyme de droit finnois, ayant son siège social à Korkeavuorenkatu 32, 00130 Helsinki, Finlande,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2009.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de CapMan Fund Investments SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147089, avec siège sociale à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 30 juin 2009 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 juillet 2009, numéro 1484 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des Statuts de la Société (les "Statuts"), qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des filiales de la Société, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions)."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi, et plus particulièrement en d'autres organismes de placement collectif avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer une nouvelle phrase à la fin du paragraphe 3 de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration peut décider à sa discrétion d'établir des Compartiments réservés à la souscription d'un ou plusieurs investisseurs dédiés, à l'exclusion de tout autre investisseur (chacun un "Compartiment Dédié")."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 7 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administrateurs pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé (tel que défini à l'article 21 ci-après) de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec l'objectif et la politique ainsi que des restrictions d'investissement du Compartiment concerné telle que prévue dans les documents de vente des actions. Les coûts relatifs à de tels apports seront supportés par l'investisseur en question."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dernière phrase du paragraphe 6 de l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a le droit de transférer à sa discrétion et sans frais, les actions d'une catégorie en une catégorie d'actions approprié si le nombre des actions d'un actionnaire tombe en-dessous du minimum requis une catégorie d'actions à condition que un tel transfert ne puisse être effectué vers un Compartiment Dédié."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Toutes les actions rachetées seront annulées."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 9 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration dans les documents de vente pour certaines catégories d'actions, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie des actions d'une catégorie d'un Compartiment en actions de la même catégorie d'un autre Compartiment (autre qu'un Compartiment Dédié) ou en actions d'une autre catégorie existante du même ou d'un autre Compartiment (autre qu'un Compartiment Dédié), étant entendu que le Conseil d'Administration pourra soumettre ces conversions à des conditions et au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier la deuxième phrase du paragraphe 3 de l'article 9 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société peut par ailleurs, à sa discrétion, obliger un actionnaire à la conversion sans frais de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 9 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société ou pour les autres actionnaires de la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés, à déterminer par le Conseil d'Administration, sont ci-après désignées "Personnes Non Autorisées")."

De plus, l'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 2 à l'article 10 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

"Chaque transfert d'actions de la Société est soumis à l'agrément préalable du Conseil d'Administration."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier sous-paragraphe 2 du paragraphe (4) de l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne regroupent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société ou la constitution d'un Compartiment ni les actionnaires d'un Compartiment Dédié pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les courtiers en valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société."

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe d) à l'article 111. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 11 I. d)** Les parts ou actions d'autres organismes de placement collectif ("OPC") seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible fournie par l'administrateur de l'OPC concerné (soit finale, soit estimée), si des événements (y compris, et sans réserves, des appels de capitaux, des distributions ou des rachats opérés par les fonds sous-jacents ou bien un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents ainsi que tous les événements significatifs ou tous développements affectant les investissements ou les fonds sous-jacents eux-mêmes) qui pourraient se traduire par un changement significatif de la valeur nette d'inventaire des parts ou actions depuis la date à laquelle la

dernière valeur nette d'inventaire a été déterminée, se produisent, alors la valeur de ces parts ou actions, selon l'avis raisonnable du Conseil d'Administration, pourra être ajustée de manière à refléter ce changement ou, si ce prix n'est pas disponible, la valeur nette d'inventaire estimée peut être également acceptée de la part du gestionnaire des fonds sous-jacents concernés ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces avoirs, alors le prix sera déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable;"

L'Associé Unique décide que l'ancien article 11 l. d) des Statuts devient l'article 11 l. e).

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe e) à l'article 12 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

"e) s'il est impossible de déterminer le prix des parts ou actions dans des organismes de placement collectif représentant une partie importante du portefeuille d'un Compartiment (en particulier quand la détermination de la valeur nette d'inventaire d'un tel organisme de placement collectif est suspendue); ou"

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe f) (ancien paragraphe e)) de l'article 12 des Statuts en insérant le mot "ou" à la fin d'un tel paragraphe et de renuméroter les paragraphes suivants.

#### *Dixième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 1 de l'article 13 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Les actionnaires de chaque Compartiment de la Société présenteront, à l'assemblée générale des actionnaires une liste qui contiendra les noms des candidats proposés par les actionnaires de ce compartiment à être nommés au Conseil d'Administration. L'assemblée générale nommera au moins un administrateur parmi les candidats proposés par les actionnaires de chaque compartiment.

En cas de vacance d'un poste d'un administrateur proposé par les actionnaires d'un Compartiment, l'administrateur le remplaçant sera à nouveau choisi parmi la liste des candidats proposés par les actionnaires de ce Compartiment."

#### *Onzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase du paragraphe 1 de l'article 14 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président qui doit être un fondé de pouvoir ou directeur du groupe CapMan."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 14 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins soixante-douze (72) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 5 de l'article 14 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Sans préjudice de ce que précède, un administrateur incapable de participer à une réunion du Conseil d'Administration peut nommer un observateur pour participer à une telle réunion."

De plus, l'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe avant le dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Les décisions du Conseil d'Administration concernant un compartiment spécifique de la Société ne pourront être valablement prises qu'avec le consentement du membre du Conseil d'Administration qui a été nommé en tant que représentant des actionnaires de tel compartiment selon les règles de l'article 13 des présents statuts."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase du dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire."

#### *Douzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 19 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine

assemblée générale des actionnaires, à condition que les règles susmentionnées ne soient pas applicables lorsque les décisions à adopter par le Conseil d'Administration concernent les opérations courantes et conclues dans des conditions normales."

#### *Treizième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 23 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Toutes résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des détenteurs d'actions d'un Compartiment vis-à-vis des droits des détenteurs d'actions de tout autre Compartiment, doit faire l'objet d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### *Quatorzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase du paragraphe 1 de l'article 24 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment autre qu'un Compartiment Dédié aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la catégorie d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements)."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 24 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase du paragraphe 5 de l'article 24 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment autre qu'un Compartiment Dédié à ceux d'un autre Compartiment autre qu'un Compartiment Dédié au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) catégories(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations relatives au nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période."

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 24 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un tel Compartiment pourra décider, en toute autre circonstance, de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées."

#### *Quinzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 26 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi. Tout revenu net d'un Compartiment dans lequel seulement des actions distributives ont été émises doit, sous réserve des restrictions légales applicables, être distribué aux actionnaires à moins que le Conseil d'Administration n'en ait décidé autrement sur initiative du comité d'investissement du Compartiment concerné."

#### *Seizième résolution*

Sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'Associé Unique décide de nommer M. Dirk Beeusaert, né le 23 mars 1964 à Borgerhout en Belgique, résidant à Dries 23, 9112 Sinaai, la Belgique comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société pour une durée prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale de la Société devant se tenir le 17 mai 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37761. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009124512/416.

(090150050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

### **Antiquarium Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.525.

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANTIQUARIUM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 23.525, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 31 décembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 629 du 29 juin 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Samuel D'IPPOLITO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les SOIXANTE MILLE (60.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MERLIS S. à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. MESTDAGH, S. WOLTER-SCHIERES, S. D'IPPOLITO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37760. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINKCX.

Référence de publication: 2009124510/67.

(090150039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

### **Esseti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.945.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2009.*

#### *Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

#### *Conseil d'administration:*

M. Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Sébastien Schaack, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

#### *Commissaire aux comptes*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

ESSETI S.A.

Société Anonyme

Signatures

*Un administrateur / un administrateur*

Référence de publication: 2009124498/26.

(090149779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.



**Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 112.728.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs réunis en Conseil, le 11 septembre 2009, ont pris la décision suivante:

1. Monsieur Giovanni VITTORE a été nommé en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009124524/14.

(090149980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Star Aircraft Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 45.767.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009124521/12.

(090149694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Delilah International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 107.116.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 147.735.

—  
In the year two thousand nine, on the eighth day of September.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Delilah S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and having a share capital of one hundred seven million two hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107.216.000,-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.734, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Virginie LEBBE, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 8th September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah International S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.735 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated herein above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seven million ninety-six thousand United States Dollars (USD 107,096,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to one hundred seven million one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107,116,000.-) by creating and issuing ten billion seven hundred nine million six hundred thousand (10,709,600,000) new shares having a nominal value of United States Dollar One Cent (USD 0.01) each, (the "New Shares");

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company of the New Shares;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital");

d. Decision to appoint Mr. Giorgio de Palma as additional director (gérant) of the Company; and

e. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seven million ninety-six thousand United States Dollars (USD 107,096,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to one hundred seven million one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107,116,000.-) by creating and issuing ten billion seven hundred nine million six hundred thousand (10,709,600,000) new shares having a nominal value of United States Dollar One Cent (USD 0.01) each.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all ten billion seven hundred nine million six hundred thousand (10,709,600,000) New Shares having a nominal value of United States Dollar One Cent (USD 0.01 ) each.

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of one hundred seven million ninety-six thousand United States Dollars (USD 107,096,000.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

#### **" 6.1 - Subscribed share capital.**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred seven million one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107,116,000.-) represented by ten billion seven hundred eleven million six hundred thousand (10,711,600,000) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up. "

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint for an undetermined period Mr. Giorgio de Palma, Employee, born on 28 August 1974 in Milan (Italy), having his professional address at Via Senato 12, Milan, 20121 Italy, as additional director (gérant) of the Company, with immediate effect.

The board of directors (conseil de gérance) of the Company is consequently constituted of the following members:

- Mr James Redmayne, director (gérant);
- Mrs Delphine Tempe, director (gérante);
- Mr Stef Oostvogels, director (gérant); and
- Mr Giorgio de Palma, director (gérant).

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Delilah S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ayant un capital social de cent sept millions deux cent seize mille dollars américains (USD 107.216.000,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.734,- (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Virginie LEBBE, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 8 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.735 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent sept millions quatre-vingt-seize mille dollars américains (USD 107.096.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à cent sept millions cent seize mille dollars américains (USD 107.116.000,-) par la création et l'émission de dix milliards sept cent neuf millions six cent mille (10.709.600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales");

b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire de l'actuel associé unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré");

d. Décision de nommer M. Giorgio de Palma en qualité de nouveau gérant de la Société; et

e. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent sept millions quatre-vingt-seize mille dollars américains (USD 107.096.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à cent sept millions cent seize mille dollars américains (USD 107.116.000,-) par la création et l'émission de dix milliards sept cent neuf millions six cent mille (10.709.600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'entière des dix milliards sept cent neuf millions six cent mille (10.709.600.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de cent sept millions quatre-vingt-seize mille dollars américains (USD 107.096.000,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**" 6.1 Capital souscrit et Libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à cent sept millions cent seize mille dollars américains (USD 107.116.000,-) représenté par dix milliards sept cent onze millions six cent mille (10.711.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain), toutes entièrement souscrites et libérées."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Giorgio de Palma, employé, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle à Via Senato, 12, Milan, 20121 Italie, en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat.

Le conseil de gestion est désormais composé des membres suivants:

- Monsieur James Redmayne, gérant;
- Madame Delphine Tempé, gérante;
- Monsieur Stef Oostvogels, gérant; et
- Monsieur Giorgio de Palma, gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 8.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEBBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37759 Reçu soixante-quinze euros (75€)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009124514/166.

(090150063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Lux PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.638.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Quilvest France S.A.S.", a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with registered office at 243 boulevard Saint Germain, F-75007 Paris (France), registered with the Tribunal de Commerce de Paris under number 602 034 647,

represented by Maître Thomas ROBERDEAU, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 September 2009 which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of "Lux PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 15 November 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 14 December 2007 number 2910 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133638. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 March 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial on 6 May 2009 number 951.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all the seven hundred and thirty-three thousand two hundred and ninety-two (733,292) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred and ninety-five thousand one hundred and thirty Euro (EUR 2,895,130.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of seven million three hundred and thirty-two thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 7,332,920.-) to ten million two hundred and twenty-eight thousand and fifty Euro (EUR 10,228,050.-) by the creation and issue of two hundred eighty-nine thousand five hundred and thirteen (289,513) shares (the "Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to a share premium account of an amount of two Euro (EUR 2.-) in consideration for the contribution in cash by the sole member of two million eight hundred and ninety-five thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 2,895,132.-); subscription of the Shares by the sole member and payment therefore by contribution in cash.

B. Amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole member resolved as follows:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred and ninety-five thousand one hundred and thirty Euro (EUR 2,895,130.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of seven million three hundred and thirty-two thousand nine hundred and twenty Euro (EUR 7,332,920.-) to ten million two hundred and twenty-eight thousand and fifty Euro (EUR 10,228,050.-) by the creation and issue of two hundred eighty-nine thousand five hundred and thirteen (289,513) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to a share premium account of an amount of two Euro (EUR 2.-) in consideration for the contribution in cash by the sole member of two million eight hundred and ninety-five thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 2,895,132.-). Evidence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

It is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at ten million two hundred and twenty-eight thousand and fifty Euro (EUR 10,228,050.-) divided into one million twenty-two thousand eight hundred and five (1,022,805) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

#### *Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, the undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail, done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Quilvest France S.A.S.", une société par actions simplifiée constituée selon le droit français, ayant, son siège social au 243 boulevard Saint Germain, F-75005 Paris (France), inscrite auprès du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 602 034 647,

représentée par Maître Thomas ROBERDEAU, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

Laquelle partie comparante, représentée comme prémentionné, déclare être l'unique associé de "LUX PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2007, suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 14 décembre 2007 numéro 2910 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133638. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mars 2009 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial du 6 mai 2009 numéro 951.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les sept cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-douze (733.292) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passés sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent trente euros (EUR 2.895.130,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent trente-deux mille neuf cent vingt euros (EUR 7.332.920,-) à dix mille deux cent vingt-huit mille cinquante euros (EUR 10.228.050,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent treize (289.513) nouvelles parts sociales (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et allocation d'un montant de deux euros (EUR 2,-) au compte prime d'émission en contrepartie de l'apport en numéraire par l'associé unique de deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent trente-deux euros (EUR 2.895.132,-); souscription des Parts Sociales par l'associé unique et paiement par apport en numéraire.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent trente euros (EUR 2.895.130,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent trente-deux mille neuf cent vingt euros (EUR 7.332.920,-) à dix mille deux cent vingt-huit mille cinquante euros (EUR 10.228.050,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent treize (289.513) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'allouer un montant de deux euros (EUR 2,-) au compte prime d'émission en contrepartie de l'apport en numéraire par l'associé unique de deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent trente-deux euros (EUR 2.895.132,-). Preuve de la contribution en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à dix millions deux cent vingt-huit mille cinquante euros (EUR 10.228.050,-) divisé en un million vingt-deux mille huit cent cinq (1.022.805) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ROBERDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11226. Reçu soixante-quinze Euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124530/120.

(090150101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

#### **European Fruit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 71.645.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009124592/12.

(090150087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Fifty Nine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 111.120.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2009*

**Résolution:**

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

**Commissaire aux comptes:**

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009124506/19.

(090149855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**White Project Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.  
R.C.S. Luxembourg B 144.207.

L'an deux mil neuf, le huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „WHITE PROJECT DEVELOPMENT S.A.", ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144207, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 12 février 2009 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric BALAES, employé administrateur, né le 25 août 1975 à Rocourt, demeurant au 21F Bodange, B - 6637 Fauvillers.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Grégory CAVELIER, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique),

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles-Auguste THIRY, employé administrateur, demeurant au 36, rue devant la Croix, B -6747 Châtillon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence de l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de trois administrateurs dont la signature obligatoire de l'administrateur ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes. Jusqu'à concurrence de EUR 10.000,-, la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur. Pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature de deux autres administrateurs est nécessaire."

2. Démission de Monsieur Charles-Auguste Thiry au poste d'administrateur délégué, ce dernier toutefois étant maintenu dans son poste d'administrateur de la Société et renouvellement du mandat des administrateurs en place.

3. Suppression du quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers et en conséquence de modifier l'article 13 §1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13 § 1.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de trois administrateurs dont la signature obligatoire de l'administrateur ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes. Jusqu'à concurrence de EUR 10.000,-, la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur. Pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature de deux autres administrateurs est nécessaire."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Charles-Auguste Thiry au poste d'administrateur délégué, ce dernier toutefois étant maintenu dans son poste d'administrateur de la Société.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs en place pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015, à savoir:

- Monsieur Charles-Auguste Thiry, précité.
- Monsieur Grégory Cavalier, précité.
- Monsieur Frédéric Balaes, précité.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Balaes, Grégory Cavalier, Charles-Auguste Thiry, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009 LAC / 2009 / 36784 Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 23 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009124485/89.

(090150315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Paul UK Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 101.318.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124488/10.

(090149796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Bulk, Mines and Minerals S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 34.998.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009124490/10.

(090150052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**White Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 143.403.

L'an deux mil neuf, le huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „WHITE MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143403, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3036 du 30 décembre 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory CAVELIER, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric BALAES, employé administrateur, né le 25 août 1975 à Rocourt, demeurant au 21F Bodange, B-6637 Fauvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles-Auguste THIRY, employé administrateur, demeurant au 36, rue devant la Croix, B-6747 Châtillon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs. Jusqu'à concurrence de EUR 10.000, la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur. Pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature de deux autres administrateurs est nécessaire."

2. Démission de Monsieur Charles-Auguste Thiry au poste d'administrateur délégué, ce dernier toutefois étant maintenu dans son poste d'administrateur de la Société et renouvellement des mandats des administrateurs en place.

3. Modification de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Le Conseil d'administration peut donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur” par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers et en conséquence de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs. Jusqu'à concurrence de EUR 10.000,-, la société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur. Pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature de deux autres administrateurs est nécessaire."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Charles-Auguste Thiry au poste d'administrateur délégué, ce dernier toutefois étant maintenu dans son poste d'administrateur de la Société.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs en place pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015, à savoir:

- Monsieur Charles-Auguste Thiry, précité.
- Monsieur Grégory Cavelier, précité.
- Monsieur Frédéric Balaes, précité.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Le Conseil d'administration peut donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Grégory Cavalier, Frédéric Balaes, Charles-Auguste Thiry, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC / 2009 / 36783. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009124486/77.

(090150318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Parcel World Distribution sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.505.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124482/11.

(090150130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Parcel World Distribution sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.505.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124481/11.

(090150133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Swift Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.500.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124480/11.

(090150137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Luxmobil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.571.

L'an deux mil neuf, le premier jour du mois de septembre.

Par devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXMOBIL S.A.", ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B numéro 124571 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 720 du 26 avril 2007 dont le capital social s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Mademoiselle Candice De Boni, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Délibération sur la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur MERLIS S. à r.l., immatriculée au RCS sous le numéro B 111320, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Candice De Boni, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009 LAC / 2009 / 36766 Reçu 12.-

*Pr. le Receveur (signé): Franck Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009124484/61.

(090150284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.525.792,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand nine, on the tenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 September 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2843 on 7 December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of

the undersigned notary, on 14 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1170 on 15 June 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 2,259,953) so as to raise it from its current amount of four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 4,265,839) up to six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,525,792) by issuing two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three (2,259,953) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-four euro and eighty-one cents (EUR 2,259,954.81), to consist of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 2,259,953) for the share capital and one euro and eighty-one cents (EUR 1,81) for the issue premium.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,525,792) represented by six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two (6,525,792) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 2,259,953) so as to raise it from its current amount of four million two hundred and sixty-five thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 4,265,839) up to six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,525,792) by issuing two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three (2,259,953) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three (2,259,953) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-four euro and eighty-one cents (EUR 2,259,954.81), and have been paid up by a contribution in kind consisting of a portion of several claims, totaling an amount of three million eight hundred eight thousand eight hundred and sixty-one Australian Dollars and nine cents (AUD 3,808,861.09) corresponding to two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-four euro and eighty-one cents (EUR 2,259,954.81), which WP X International Investments LLC, aforementioned, has against the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-four euro and eighty-one cents (EUR 2,259,954.81) consists of two million two hundred and fifty-nine thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 2,259,953) for the share capital and one euro and eighty-one cents (EUR 1,81) for the issue premium.

#### *Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,525,792) represented by six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two (6,525,792) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,700.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

WP X International Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP X LuxCo S.à.r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, demeurant à Luxembourg, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170, le 15 juin 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 2.259.953), afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.265.839) jusqu'à six millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 6.525.792) par l'émission de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.259.953) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 2.259.954,81), laquelle contribution sera allouée à hauteur de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 2.259.953) au capital social et à hauteur d'un euro et quatre-vingt-un centimes (EUR 1,81) en prime d'émission.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 2.259.953), représenté par deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.259.953) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 2.259.953), afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (EUR 4.265.839) jusqu'à six millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 6.525.792) par l'émission de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.259.953) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.259.953) nouvelles parts sociales ont été souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour un prix de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 2.259.954,81), ont été payées par un apport en nature consistant d'une partie de plusieurs créances d'un montant de trois millions huit cent huit mille huit cent soixante et un dollars australien et neuf cents (AUD 3.808.861,09), correspondant à deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 2.259.954,81), que WP X International Investments LLC, prénommée, détient à l'encontre de la Société.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 2.259.954,81) consiste en deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 2.259.953) pour le capital social et d'un euro et quatre-vingt-un centimes (EUR 1,81) pour la prime d'émission.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 2.259.953), représenté par deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.259.953) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 2.700,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38308. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009124500/157.

(090150013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

**Nerac International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.415.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 22 septembre 2009*

En date du 22 septembre 2009, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer

\* Monsieur Jacques Henri Scherman, né le 10 septembre 1975 à Johannesburg, Gauteng Province, Afrique du Sud résidant Flat D 13/F Rialto Building, 2 Landale Street, Hong Kong, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 22 septembre 2009 pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

\* Madame Dolores Butterworth, née le 25 avril 1966 à Bamberbridge, Lancashire, Royaume-Uni, résidant Flat H, 29/ F, Blk T15, Crystal Cove, Caribbean Coast, Tung Chung, Lantau Island, Hong Kong, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 22 septembre 2009 pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

\* Madame Julia Elizabeth Connolly, née le 26 décembre 1969 à Bryn Mawr, Pennsylvanie, Etats-Unis, résidant 2/F 83 Po Wah Yuen, Lamma Island, Hong Kong, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 22 septembre 2009 pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. Jacques Henri Scherman
- Mme Dolores Butterworth
- Mme Elizabeth Connolly

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Nerac International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009124873/30.

(090149729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Espera Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.

R.C.S. Luxembourg B 57.379.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009124494/10.

(090150095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Antevita Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.

R.C.S. Luxembourg B 122.030.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009124492/10.

(090150059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Paul UK Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 101.318.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124489/10.

(090149801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Progress Management and Communication Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.205.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009124491/10.

(090150055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

---

**Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120634/10.

(090145345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---